

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 139

24 janvier 2011

SOMMAIRE

Bungalow-Park Petite Suisse S.A.	6668	LUPB S.A.	6647
Capetown S.A.	6669	LUPB S.A.	6647
DAM Arch S. à r.l.	6669	Lux Aquatec S.A.	6637
DAM Capital S.à r.l.	6670	LuxCo 132 S.à r.l.	6651
DAM Invest S. à r.l.	6671	Luxfinancière S.A.	6646
Dimension Data Luxembourg	6669	Lux Steel Services S.à r.l.	6637
Duraro S.A.	6668	LyondellBasell Industries AF S.C.A.	6637
Editors S.A.	6668	LyondellBasell Industries AF S.C.A.	6638
Equidem S.C.I.	6626	Mada Invest S.A.	6662
Fant S.A.	6672	Majavi S.à r.l.	6637
FedEx Luxembourg S. à r.l.	6671	Malia S.A.	6666
Galfin S.A.	6631	Marine Investments S.A.	6632
GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) Sàrl	6672	MCZ Garden Benelux S.à r.l.	6666
Holding 1926 SAH	6670	Meigerhorn Bulle S.à r.l.	6647
Interbase S.A.	6647	Meigerhorn Espace Holding S.à r.l.	6667
Invista European RE Delta PropCo S.à r.l.	6672	Meigerhorn Espace Sàrl	6667
ISOS S.à r.l.	6631	Meigerhorn Etoy Holding S.à r.l.	6667
Kenson Holding S.A.	6632	Meigerhorn Grutzepark S.à r.l.	6662
Kenson Holding S.A.	6636	Michele Muzi Sàrl	6638
Kenson Holding S.A.	6632	M J Ramos S.à r.l.	6647
Kenson Holding S.A.	6632	My Home Mag	6662
KN Holding S.A.	6636	Nouvelle Electricité BASTIAN S.à.r.l.	6667
Kodo S.A.	6636	Opéra Holding S.à r.l.	6651
LDV Management AERIUM 2 S.C.A.	6637	Plastic Logic Luxembourg S.à r.l.	6638
LDV Management II Meigerhorn S.C.A.	6638	Prodevo Sàrl	6636
Le Lapin	6662	SFPI S.A.	6645
Le Midi S.A.	6646	Singoli Luxembourg S.à r.l.	6667
LFG London Financial Group S.A.	6646	Talca S.A.	6631
L & P, Lange and Partner S.à r.l.	6636	TeliaSonera International Carrier Luxem- bourg S.A.	6628
LUPB S.A.	6646	TPG Ruppert S.à r.l.	6662
LUPB S.A.	6646	TPG Yahtzee Holding S.à r.l.	6662
		Zenit Investments S.A.	6671

Equidem S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4599 Differdange, 57, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg E 4.339.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-deux septembre.

Ont comparu:

1. Monsieur Alain FEIEREISEN, né à Pétange, le 16 janvier 1974, demeurant à L-4810 Rodange, 311, rue du Clopp.
2. Monsieur Daniel NOGUEIRA ALVES, né à Esch-sur-Alzette, le 28 octobre 1980, demeurant à L-4430 Belvaux, 69A, rue G.-D. Charlotte.
3. Monsieur Patrick SIEBENALER, né à Esch-sur-Alzette, le 21 août 1974, demeurant à L-4447 Soleuvre, 14, rue de la Fontaine.
4. Monsieur Mike THIMMESCH, né à Esch-sur-Alzette, le 2 avril 1977, demeurant à L-4061 Esch-sur-Alzette, 19, rue Clair-Chêne.

Lesquels déclarent constituer entre eux une Société Civile Immobilière comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile immobilière régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes, et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles qu'elle pourrait acquérir tant au Luxembourg qu'à l'étranger, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Art. 3. La dénomination de la société est EQUIDEM S.C.I.

Art. 4. Le siège social est établi à L-4599 Differdange, 57, rue J.-F. Kennedy.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant à l'unanimité des parts d'intérêts.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de trois mille euros (4.000,- EUR), divisé en quarante (40) parts d'intérêts de cent euros (100,- EUR) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

à 1. Monsieur Alain FEIEREISEN, dix parts d'intérêts	10
à 2. Monsieur Daniel NOGUEIRA ALVES, dix parts d'intérêts	10
à 3. Monsieur Patrick SIEBENALER, dix parts d'intérêts	10
à 4. Monsieur Mike THIMMESCH, dix parts d'intérêts	<u>10</u>
Total: quarante parts d'intérêts	40

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime.

L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du (des) gérant(s) ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Il est expressément prévu que la titularité de chaque part représentative du capital souscrit pourra être exercée:

- soit en pleine propriété;
- soit en usufruit, par un associé dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un associé dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés par chaque part sont déterminés ainsi qu'il suit:

- droits sociaux dans leur ensemble;
- droit de vote aux assemblées générales;
- droits aux dividendes;
- droit préférentiel de souscription des parts nouvelles en cas d'augmentation de capital.

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés par chaque part sont ceux qui sont déterminés par le droit commun et en particulier le droit au produit de liquidation de la société suivant les modalités prévues ci-après sub b).

En cas de vente de l'usufruit ou de la nue-propiété, la valeur de l'usufruit ou de la nue-propiété sera déterminée:

- a) par la valeur de la pleine propriété des parts établie en conformité avec les règles d'évaluation prescrites par la loi;
- b) par les valeurs respectives de l'usufruit et de la nue-propriété conformément aux dixièmes forfaitaires fixés par les lois applicables au Grand-Duché de Luxembourg en matière d'enregistrement et de droits de succession.

Art. 7. Les parts d'intérêts sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord des associés représentant 75% du capital en cas de cession entre vifs, respectivement sans l'accord unanime de tous les associés restants en cas de cession pour cause de mort.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts d'intérêts à un tiers les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé.

Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables à l'unanimité de tous les associés.

Art. 10. Le ou les gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle d'un gérant tant pour les actes d'administration que de disposition.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts d'intérêts.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation d'un gérant ou sur convocation d'un des associés.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le ou les gérants ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-4599 Differdange, 57, rue J.-F. Kennedy.
2. Sont nommés aux fonctions de gérants:
 - a) Monsieur Alain FEIEREISEN;
 - b) Monsieur Daniel NOGUEIRA ALVES;
 - c) Monsieur Patrick SIEBENALER;
 - d) Monsieur Mike THIMMESCH.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

A. Feiereisen / D. Nogueira Alves / P. Siebenaler / M. Thimmesch.

Référence de publication: 2010127921/102.

(100144793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

TeliaSonera International Carrier Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.909.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) TeliaSonera International Carrier Luxembourg S.A. (the Company), having its registered office at 36, rue Gabriel Lippman, L-1943 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 73909. The Company was incorporated on 18 January 2000 pursuant to a notarial deed recorded by Maître Jean-Paul Hencks, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 285 dated 15 April 2000. The articles of association of the Company have been amended several times but were last amended on 1 July 2003, pursuant to a deed recorded by the undersigned notary, then residing in Mersch, Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1201 dated 14 November 2003.

There appeared:

- TeliaSonera AB, a Swedish corporation having its registered office in SE-106 63 Stockholm, Sweden, being the holder of 308 (three hundred and eight) shares in the Company,

hereby represented by Isabelle Moy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 17 November 2010 in Stockholm, Sweden, and

- Mrs. Karin Almqvist-Liwendahl, Director of the Company, residing at Telefonvägen 15, 12637 Hägersten, Sweden, being the holder of 2 (two) shares in the Company,

hereby represented by Isabelle Moy, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on 17 November 2010 in Stockholm, Sweden.

TeliaSonera AB and Mrs Karin Almqvist-Liwendahl together being hereinafter referred to as the Shareholders.

The meeting is opened at 4.00 pm with Ms Isabelle Moy, lawyer, residing in Luxembourg as chairwoman (the Chairwoman). The Chairwoman appoints Ms Doris Chan, paralegal, residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary). The Meeting elects Mr Frédéric Pilorget, lawyer, residing in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer). The Chairwoman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairwoman requests the notary to record that:

I. the Shareholders represented at the Meeting and the number of shares which they hold are recorded in an attendance list, which will remain attached to these minutes and which will be signed by the holder of the powers of attorney who represents the Shareholders and the members of the Bureau. Said list as well as the proxies will remain attached to these minutes.

II. It appears from the attendance list that all 310 (three hundred and ten) shares representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro), are present or duly represented at the Meeting. The Shareholders represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda, prior to the Meeting.

III. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Approval of the pro forma accounts of the Company for the period starting 1 January 2010 to 15 November 2010 (up to and excluding liquidation) (the Pro Forma Accounts);
3. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
4. Decision to appoint a liquidator (liquidateur) in relation to the liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Determination of the powers of the Liquidator, and of the liquidation procedure of the Company;
6. Discharge (quitus) of the directors for the performance of their respective mandates; and
7. Miscellaneous.

III. The Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring themselves to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to them in advance of the Meeting.

Second resolution

The Shareholders resolve to approve the Pro forma Accounts, substantially in the form attached hereto as Schedule 1.

Third resolution

The Shareholders resolve with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint Mrs. Karin Almqvist-Liwendahl, prenamed, as Liquidator.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on commercial companies dated 10 August 1915 (the Law).

The Shareholders also resolve to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Shareholders further resolve that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholders. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Shareholders further resolve to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Sixth resolution

The Shareholders resolve to grant full discharge to the directors of the Company for the performance of their respective mandates until the date hereof.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states hereby that at the request of the above appearing persons, this notarial deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing persons, and in the case of discrepancy between the English and French versions, the English version shall prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

These minutes have been read to the Meeting and the members of the Bureau have signed the present original minutes.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt-quatrième jour de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de la société anonyme TeliaSonera International Carrier Luxembourg S.A (la Société), ayant son siège social au 36, rue Gabriel Lippman, L-1943 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73909, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 2000, publié au, Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 285 en date du 15 avril 2000. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et l'ont été pour la dernière fois à l'occasion d'un acte du 1 juillet 2003, enregistré par Maître Henri Hellinckx, alors notaire à Mersch, et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1201 en date du 14 novembre 2003.

Ont comparu:

- TeliaSonera AB, une société de droit suédois ayant son siège social à SE-10663 Stockholm, Suède, détenant 308 (trois cent huit) parts dans la Société,

ici représentée par Isabelle Moy, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 Novembre 2010 à Stockholm, Suède, et

- Mme Karin Almqvist-Liwendahl, administratrice de la Société, résidant à Telefonvägen 15, 12637 Hägersten, Suède, détenant 2 (deux) parts dans la Société,

ici représentée par Isabelle Moy, juriste, avec adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 Novembre 2010 à Stockholm, Suède.

TeliaSonera AB et Mme Almqvist-Liwendahl sont ci-après dénommées les Actionnaires.

La séance est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mlle Isabelle Moy, juriste (le Président), demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Mlle Doris Chan, juriste, demeurant à Luxembourg (le Secrétaire). L'Assemblée choisit comme scrutateur Me Frédéric Pilorget, Avocat, demeurant à Luxembourg (le Scrutateur). Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. les Actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent ont été inscrits sur une liste de présence. Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les Actionnaires et les membres du Bureau, demeurera annexée au présent acte avec les procurations.

II. Il résulte de la liste de présence que la totalité des 310 (trois cent dix) parts sociales représentant l'intégralité du capital social d'un montant de 31.000 EUR (trente-et-un mille euros), sont représentées à l'Assemblée. Les Actionnaires représentés déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable de l'Assemblée.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Approbation des comptes pro forma de la Société pour la période commençant le 1^{er} janvier 2010 et se terminant au 15 novembre 2010 (jusqu'à la mise en liquidation et excluant celle-ci) (les Comptes Pro Forma);
3. Décision de mettre en liquidation la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
4. Décision de nommer un liquidateur en vue de la liquidation de la Société (le Liquidateur);
5. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de mise en liquidation de la Société;
6. Décharge (quitus) pour les administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat; et
7. Divers.

IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Actionnaires représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

Les Actionnaires décident d'approuver les Comptes Pro Forma, tels que reproduits pour l'essentiel en Annexe 1.

Troisième résolution

Les Actionnaires décident avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Quatrième résolution

Les Actionnaires décident de nommer Mme Karin Almqvist-Liwendahl, prénommée, en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Cinquième résolution

Les Actionnaires décident de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Les Actionnaires décident également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

Les Actionnaires décident que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des Actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

Les Actionnaires décident également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

Les Actionnaires décident en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin qu'il effectue, à sa seule discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Actionnaires, conformément à l'article 148 de la Loi.

Sixième résolution

Les Actionnaires décident de donner décharge aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leur mandat de la date de leur nomination jusqu'à la date de ces résolutions.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux membres du bureau, ils ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: I. MOY, D. CHAN, F. PILORGET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: LAC/2010/53328. Reçu douze euros (12.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010162509/168.

(100187725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Galfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 76.372.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} décembre 2010 que:

Madame Laurence BARDELLI, employée privée, demeurant professionnellement à 40, Avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg à été nommé en remplacement de Madame Annalisa CIAMPOLI.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 08 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010163048/14.

(100187958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Talca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 64.886.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 2 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., le 7 décembre 2010, LAC/2010/54612, aux droits de soixante-quinze euros (75.-EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "TALCA S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg N°B 64.886 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 29 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 632 du 5 septembre 1998.

La société a été mise en liquidation par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 avril 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1250 du 15 juin 2010.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B62780.

POUR EXTRAIT CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163761/24.

(100188496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

ISOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 19, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 44.520.

—
Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010168665/12.

(100195383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Kenson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168676/9.

(100195107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Kenson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168677/9.

(100195108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Kenson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 58.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168679/9.

(100195109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Marine Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 26.316.

In the year two thousand ten, on the 6th of December.

Before the undersigned Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MARINE INVESTMENTS S.A.", a société anonyme (joint stock capital) having its registered office at L1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle, registered at the Register of Trade and Companies of Luxembourg under the number B 26316 incorporated on July 15th, 1987 before Maître Henri BECK, notary residing in Clervaux, Grand Duchy of Luxembourg, deed published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 320 of November 11th, 1987, modified for the last time on July 7th, 2000 before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 121 of February 16th, 2001 (hereafter the "Absorbed Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg)

The chairman appointed as secretary Mrs Karine MASTINU, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, with professional address at 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I.- The shareholders have been duly convened by registered letter sent on November 26th, 2010

II.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III.- It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that 44,714,499 ordinary shares and 20,00 special shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda, hereinafter reproduced.

IV.- That it is intended to merge the Absorbed Company into "MISA INVESTMENTS LIMITED" an exempted company having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermuda, registered with the Bermuda Registrar of Companies under number 44426 (hereafter the "Absorbing Company") whereby the Absorbed Company will cease to exist without liquidation, and its entire assets and liabilities will be transferred to the Absorbing Company (the "Merger")

V.- The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda:

1. Presentation of the common terms of merger established by MARINE INVESTMENTS S.A. and MISA INVESTMENTS LIMITED and the explanatory report of MARINE INVESTMENTS S.A. and acknowledgement of the availability of documents in relation to the merger;

2. Approval of the absorption of MARINE INVESTMENTS S.A. by MISA INVESTMENTS LIMITED as described in the above-mentioned common terms of merger;

3. Miscellaneous.

Discussion

Preliminarily, the president informed the shareholders that on October 18th, 2010 a common terms of merger by absorption and Amalgamation agreement ("Common Terms of Merger") was established by the respective Board of Directors of the Absorbed company and of the Absorbing Company.

The aforementioned Common Terms of Merger was published with the Mémorial C no. 2372 dated November 5th, 2010.

Considering that the Merger will produce its effects, from an accounting point of view, starting from September 1st, 2010, and considering the rights that are reserved to the shareholders under the law, this meeting was called to the purpose of obtaining the approval of the aforementioned Merger by the shareholders.

These facts being reported to and acknowledged by the shareholders' meeting, the latter unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

Common terms of Merger

The shareholders' meeting acknowledged that on October 18th, 2010 a Common Terms of Merger was established by the respective Board of Directors of the Absorbed Company and of the Absorbing Company, and that the Common Terms of Merger signed on October 18th, 2010 have been published in the Mémorial C no. 2372 dated November 05th, 2010.

Explanatory report of the Absorbed Company

The shareholders' meeting acknowledged that the board of directors of the Absorbed Company has adopted and executed an explanatory merger report on October 18th, 2010 relating to the Merger.

Public documentation

The shareholders' meeting acknowledged that, in accordance with Article 267 of the Law on Commercial Companies dated August 10th, 1915 as amended and following, the legal documentation in relation to the Merger has been made available for inspection by the shareholders at the registered office of the Absorbed Company.

Second resolution

The shareholders' meeting resolved to unconditionally approve the Merger as described in the Common Terms of Merger.

The Amalgamation and Merger shall be deemed to have occurred at the date on which the Bermuda Registrar of Companies will issue a certificate of amalgamation in relation of the Amalgamation and Merger (the "Effective Date").

At the Date Effective, the Absorbed Company will cease to exist without liquidation and its assets and liabilities shall be transferred by operation of law to the Absorbing Company under universal succession of title.

The shareholders' meeting expressly acknowledged that, under the accounting point of view, the Merger will be effective between the merging companies starting from September 1st, 2010.

Third resolution

The shareholders' meeting resolved that all archives, files, reports and other documents of the Absorbed Company will be kept at the registered offices of the Absorbing Company.

All powers are granted to the Board of Directors of the Absorbed Company to the purpose of accomplishing the effective transfer of all the assets and liabilities of the Absorbed Company to the absorbing one.

After verification, the Notary Public declared that the documents and the formalities required from the Absorbed Company, as well as the Common Terms of Merger and its publication, are existing and compliant with the law.

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn

The undersigned notary who understands and speaks English notes that upon request of the appearing person the present deed is made in English followed by a French translation and in case of divergence between the English and the French, the English will prevail.

Done in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the deed.

The deed having been read to the comparing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le six décembre.

Par-devant la soussignée Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société "MARINE INVESTMENTS S.A.", société anonyme ayant son siège social à L-1325 Luxembourg 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 26316, constituée par acte du 15 Juillet 1987 par devant Maître Henri BECK, notaire résidant à Clervaux au Grand-Duché du Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 320 du 11 Novembre 1987, modifié pour la dernière fois par acte du 7 Juillet 2000 par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire résidant au Luxembourg, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 121 le 16 Février 2001 (ci-après la "Société Absorbée").

L'Assemblée Générale était présidée par M^e Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a désigné comme secrétaire M^e Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement au 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale a choisis comme scrutateur M^e Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à 3, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires ont été dûment convoqués par lettre recommandée envoyées le 26 Novembre 2010.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

III.- Il ressort de la liste de présence que 44.714.499 actions ordinaires et 20.000 actions spéciales émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

IV.- Qu'il est envisagé de procéder à la fusion de la Société Absorbée avec MISA INVESTMENTS LIMITED est une société exemptée, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM11, Bermudes, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Bermudes sous le numéro 44.426, constituée le 16 Juillet 2010 (ci-après la "Société Absorbante") par laquelle la Société Absorbée cessera d'exister sans liquidation, et l'intégralité de son patrimoine sera transféré à la Société Absorbante (la "Fusion").

V.- L'ordre du jour de l'Assemblée Générale était le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du projet commun de fusion établi par MARINE INVESTMENTS S.A. et MISA INVESTMENTS LIMITED et du rapport explicatif de MARINE INVESTMENTS S.A et reconnaissance de la mise à disposition des documents relatifs à la fusion;

2. Approbation de l'absorption de la société MARINE INVESTMENTS S.A. par la société MISA INVESTMENTS LIMITED telle que décrite dans le projet commun de fusion mentionné ci-dessus;

3. Divers.

Exposé

Le Président a exposé préalablement à l'assemblée qu'en date du 18 Octobre 2010, un Projet Commun de Fusion par absorption a été établi par les conseils d'administration respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée.

Ledit projet de fusion a été publié au Mémorial C numéro 2372 du 5 Novembre 2010.

Considérant le caractère rétroactif de la Fusion au 1^{er} Septembre 2010, limité toutefois à ses effets comptables, et les droits réservés aux actionnaires par la loi, la présente assemblée a été convoquée aux fins de consacrer l'approbation de la dite Fusion par les actionnaires.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée des actionnaires, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Projet Commun de Fusion

L'assemblée des actionnaires a pris acte qu'en date du 18 Octobre 2010, un Projet Commun de Fusion a été établi par les conseils d'administration respectifs de la Société Absorbante et de la Société Absorbée, et que le Projet Commun de Fusion signé le 18 Octobre 2010 a été publié au Mémorial C numéro 2372 du 5 Novembre 2010.

Rapport explicatif de la Société Absorbée

L'assemblée des actionnaires a pris acte que le conseil d'administration de la Société Absorbée a adopté et signé en date du 18 Octobre 2010 un rapport explicatif de fusion relatif à la fusion.

Documentation publique

L'assemblée générale a pris acte que, conformément à l'article 267 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1945 telle que modifiée, la documentation juridique concernant la Fusion a été mise à la disposition pour inspection par les actionnaires au siège social de la Société Absorbée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé d'approuver sans réserve la Fusion, telle est décrite dans le Projet Commun de Fusion.

La Fusion sera réputée avoir été effectuée à la date à laquelle le Registre des Sociétés des Bermudes émettra un certificat de fusion dans le cadre de la Fusion (la "Date Effective»).

A la Date Effective, la Société Absorbée cessera d'exister et l'ensemble de son patrimoine sera transféré de plein droit à la Société Absorbante par transfert universel de patrimoine.

L'assemblée générale a pris acte que, d'un point de vue comptable, la Fusion a pris effet entre les sociétés fusionnantes à la date du 1^{er} Septembre 2010.

Troisième résolution

L'assemblée a décidé que tous les documents et archives de la Société Absorbée seront conservés au siège de la Société Absorbante.

Tous pouvoirs sont octroyés au conseil d'administration de la Société Absorbée aux fins d'opérer le transfert effectif de l'universalité des actifs et passifs de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

Le notaire instrumentant atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société Absorbée, ainsi que du Projet Commun de Fusion et de sa publication, ce qu'il a vérifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte,

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en version anglaise suivie d'une traduction en français et en cas de divergence entre l'anglais et le français, la version anglaise prévaudra.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux comparants, connus du notaire par leurs noms, prénoms, états civil et résidences, les comparants ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 7 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15239. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A.Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163682/180.

(100187825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Kenson Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 58.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168680/9.

(100195110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

KN Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 34.831.

Les comptes annuels au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168683/10.

(100195186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Kodo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 35.536.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168685/9.

(100195177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

L & P, Lange and Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6755 Grevenmacher, 1, place du Marché.
R.C.S. Luxembourg B 89.344.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010168687/12.

(100195487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Prodevo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5635 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 115.514.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.12.2010.

Pour Prodevo Sarl
International Consulting Worldwide Sàrl.
2, rue de la Moselle
L-5447 Schwebsange
Signature

Référence de publication: 2010169730/15.

(100195408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Lux Aquatec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8464 Eischen, 3, Clees Wee.

R.C.S. Luxembourg B 98.252.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Stéphanie Paché.

Référence de publication: 2010168692/10.

(100195658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LDV Management AERIUM 2 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 98.912.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168700/9.

(100195885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Lux Steel Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 80.297.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010168693/12.

(100195488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LyondellBasell Industries AF S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.545.

Le Bilan arrêtés au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010168696/10.

(100195772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Majavi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 102.219.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Majavi S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2010169695/15.

(100195834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LyondellBasell Industries AF S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 107.545.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010168697/10.

(100195773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LDV Management II Meighorn S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 115.978.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168701/9.

(100196013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Michele Muzi Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 86, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 91.945.

Le bilan au 31.12.2009 de la société MICHELE MUZI S.à r.l. a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Référence de publication: 2010168753/13.

(100195038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Plastic Logic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.999.

In the year two thousand and ten,

on the twenty-sixth of November.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) Plastic Logic Holding plc, a public limited company incorporated and existing under the laws of Ireland, registered with the Companies Registration Office under number 481133, having its registered office at Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Ireland,

here represented by Ms. Sonia Gabriele, LLM, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on 26 November 2010,

2) Plastic Logic GmbH, a limited liability company incorporated and existing under the laws of Germany, registered with the District Court of Dresden under number HRB 25364, having its registered office at An der Bartlake 5, 01109 Dresden, Germany,

here represented by Ms. Sonia Gabriele, LLM, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Dresden, on 26 November 2010,

Said proxies, initialled *ne varietur* by the proxy holder of the appearing parties and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of Plastic Logic Luxembourg S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151999, incorporated pursuant to a deed of the undersigned

notary on 15 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 883 on 28 April 2010. The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing parties representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Change of the currency of the subscribed share capital of the Company, conversion of the share capital of the Company from Euro (EUR) into United States Dollars (USD) and reduction of the par value of the shares to one United States Dollar (USD 1.-) each so that the share capital of the Company shall be set at sixteen thousand six hundred and fifty-one United States Dollars (USD 16,651.-), represented by sixteen thousand six hundred and fifty-one (16,651) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and allocation of twenty-five cents (USD 0.25) to the share premium of the Company.

2. Increase of the Company's share capital by an amount of three thousand three hundred and forty-nine United States Dollars (USD 3,349.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand six hundred and fiftyone United States Dollars (USD 16,651.-) up to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) through the issue of three thousand three hundred and forty-nine (3,349) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each for a price of three thousand three hundred and forty-nine United States Dollars (USD 3,349.-).

3. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

4. Decision to revoke Mr. Richard Michael Archuleta, Mr. Fredrik Jan Thorbecke and Mrs. Lucy Henrietta Cook as managers of the Company and to grant them discharge for the exercise of their mandate.

5. Creation of three categories of managers who shall be referred to as Class A Managers, Class B Managers and Class C Managers.

6. Amendment of the statutory authorisation to sign for the Company so that it will be bound towards third parties in all circumstances by (i) the individual signature of any Class B Manager or (ii) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager or (iii) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager and together with any Class C Manager or (iv) by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

7. Subsequent amendment of article 10 of the articles of association of the Company.

8. Amendment of article 11 of the articles of association of the Company.

9. Amendment of article 12 of the articles of association of the Company.

10. Appointment of Mr. Evseenkov Oleg Vladimirovich and Mr. Sergey Sergeevich Prihodko, as Class A Managers, and Mr. Richard Michael Archuleta, Mr. Fredrik Jan Thorbecke and Mrs. Lucy Henrietta Cook as Class B Managers, and Mr. Iftikar Ali Ahmed and Mr. Bandel Louis Carano as Class C Managers, of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

11. Miscellaneous.

Then, the general meeting of shareholders, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to (i) change the currency of the share capital of the Company from Euro to United States Dollars, (ii) convert the subscribed share capital of the Company from Euro to United States Dollars, using the exchange rate of one point three three two one United States Dollars (USD 1.3321) for one Euro (EUR 1.-) as determined by the European Central Bank as of 25 November 2010, and (iii) reduce the par value of the shares to one United States Dollar (USD 1.-), so that the share capital of the Company shall henceforth be set at sixteen thousand six hundred and fifty-one United States Dollars (USD 16,651.-), represented by sixteen thousand six hundred and fifty-one (16,651) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each and twenty-five cents (USD 0.25) will be allocated to the share premium account of the Company.

As a consequence, sixteen thousand six hundred and fifty (16,650) shares of a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, are held by Plastic Logic Holding plc, aforementioned, and one (1) share of a par value of one United States Dollar (USD 1.-), is held by Plastic Logic GmbH, aforementioned.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of three thousand three hundred and forty-nine United States Dollars (USD 3,349.-) so as to raise it from its current amount of sixteen thousand six hundred and fifty-one United States Dollars (USD 16,651.-), up to twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) through the issue of three thousand three hundred and forty-nine (3,349) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each for a price of three thousand three hundred and forty-nine United States Dollars (USD 3,349.-).

The new shares are subscribed by Plastic Logic Holding plc, aforementioned, and are paid up by a contribution in cash for an amount of three thousand three hundred and forty-nine United States Dollars (USD 3,349.-).

The proof of the existence and of the value of the above contribution has been produced to the undersigned notary.

The total contribution of three thousand three hundred and forty-nine United States Dollars (USD 3,349.-) is entirely allocated to the share capital.

Third resolution

As a consequence of such capital conversion and capital increase, the general meeting of shareholders resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. “

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to revoke Mr. Richard Michael Archuleta, Mr. Fredrik Jan Thorbecke and Mrs. Lucy Henrietta Cook as managers of the Company with immediate effect and to grant them discharge for the exercise of their mandate.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to create three categories of managers who shall be referred to as Class A Managers, Class B Managers and Class C Managers so that the Company will be managed by a board of managers composed of at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the statutory authorisation to sign for the Company, so that it will be bound towards third parties in all circumstances by (i) the individual signature of any Class B Manager or (ii) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager or (iii) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager and together with any Class C Manager or (iv) by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.

by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager or (iii) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager and together with any Class C Manager or (iv)

Seventh resolution

Subsequently, the general meeting of shareholders resolves to amend article 10 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 10.** The Company is managed by a board of managers composed of at least one (1) Class A Manager, one (1) Class B Manager and one (1) Class C Manager, who need not be shareholders.

Any reference made hereinafter to the “managers” shall be construed as a reference to the Class A Managers and/or to the Class B Managers and/or to the Class C Managers, depending on the context and as applicable.

In dealing with third parties, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company’s purpose. The managers are appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

Toward third parties, the Company will be bound in all circumstances by (i) the individual signature of any Class B Manager or (ii) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager or (iii) by the joint signature of any Class A Manager together with any Class B Manager and together with any Class C Manager or (iv) by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation.”

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** The Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and, as the case may be, a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives

of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers including at least one (1) Class B Manager. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting; in case of tied votes, the chairman shall not have a casting vote. Notwithstanding anything to the contrary in these articles of association, (i) the entering into, amending and/or terminating bank account agreements, bank deposit agreements and other similar contracts entered into by the Company with a financial institution; and (ii) authorisation for payments from a bank account of the Company, shall require a prior authorization of the board of managers for which at least one (1) Class A Manager shall consent.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication, such written resolutions only being effective and valid if signed by all members of the board of managers. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.”

Ninth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend article 12 of the articles of association of the Company which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 12.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers including one (1) Class B Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers including one (1) Class B Manager or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.”

Tenth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint with immediate effect and for an unlimited period:

- Mr. Evseenkov Oleg Vladimirovich, born in Krasny Luch, Luganskaya oblast (USSR) on 4 June 1977, professionally residing at 10A, prospect 60-letia Oktyabrya, Moscow 117036, Russian Federation, and Mr. Sergey Sergeevich Prihodko, born in Khutor Platovo of Krasnosulinsky district Rostov, region of the Russian Federation, on August 7, 1980, professionally residing at 10A, prospect 60-letia Oktyabrya, Moscow 117036, Russian Federation, as Class A Managers of the Company;

- Mr. Richard Michael Archuleta, Mr. Fredrik Jan Thorbecke and Mrs. Lucy Henrietta Cook as Class B Managers of the Company;

- Mr. Iftikar Ali Ahmed, born in Guwahati, Assam, India, on December 25, 1971, professionally residing at 505 North Street, Greenwich, Connecticut 06830, United States of America and Mr. Bandel Louis Carano, born in Brawley, California, United States of America, on August 23, 1961, residing at 525 University Avenue, 1300, Palo Alto CA 94301, United States of America, as Class C Managers of the Company.

Following the present meeting, the board of managers of the Company will be henceforth composed of:

- Mr. Evseenkov Oleg Vladimirovich, Class A Manager;
- Mr. Sergey Sergeevich Prihodko, Class A Manager;
- Mr. Richard Michael Archuleta, Class B Manager;
- Mr. Fredrik Jan Thorbecke, Class B Manager;
- Mrs. Lucy Henrietta Cook, Class B Manager;
- Mr. Iftikar Ali Ahmed, Class C Manager;
- Mr. Bandel Louis Carano, Class C Manager;

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to thousand three hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille dix,
le vingt-six novembre.

Par-devant le soussigné Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) Plastic Logic Holding plc, une public limited company constituée et existant selon les lois de l'Irlande, enregistrée auprès du Companies Registration Office sous le numéro 481133, ayant son siège social à Riverside One, Sir John Rogerson's Quay, Dublin 2, Irlande,

ici représentée par Mlle Sonia Gabriele, LLM, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 26 novembre 2010,

2) Plastic Logic GmbH, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de l'Allemagne, enregistrée auprès du registre de la Cour de Dresde sous le numéro HRB 25364, ayant son siège social à An der Bartlake 5, 01109 Dresde, Allemagne,

ici représentée par Mlle Sonia Gabriele, LLM, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Dresde, le 26 novembre 2010.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de Plastic Logic Luxembourg S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151999, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, en date du 15 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 883 le 28 avril 2010. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification préalable, l'assemblée générale des associées est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la devise du capital social souscrit de la Société, conversion du capital social de la Société de l'euro (EUR) au dollar américain (USD) et réduction de la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune, de sorte que le capital social de la Société soit fixé à seize mille six cent cinquante-et-un dollars américains (USD 16.651,-), représenté par seize mille six cent cinquante-et-une parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et allocation de vingt-cinq centimes à la prime d'émission de la Société.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent quarante-neuf dollars américains (USD 3.349,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de seize mille six cent cinquante-et-un dollars américains (USD 16.651,-) à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de trois mille trois cent quarante-neuf (3.349) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune pour un prix de trois mille trois cent quarante-neuf dollars américains (USD 3.349,-).

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

4. Révocation de M. Richard Michael Archuleta, M. Fredrik Jan Thorbecke et Mme Lucy Henrietta Cook de leurs fonctions de gérants de la Société et de leur donner décharge pour l'exercice de leurs mandats.

5. Création de trois catégories de gérants dénommés Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B et Gérants de Catégorie C.

6. Modification de l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société de sorte qu'elle soit engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle de tout Gérant de Catégorie B ou par (ii) la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A ensemble avec tout Gérant de Catégorie B ou par (iii) la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A ensemble avec tout Gérant de Catégorie B, ensemble avec tout Gérant de Catégorie C ou par (iv) la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

7. Modification subséquente de l'article 10 des statuts de la Société.

8. Modification de l'article 11 des statuts de la Société.

9. Modification de l'article 12 des statuts de la Société.

10. Nomination de M. Evseenkov Oleg Vladimirovich et M. Sergey Sergejevich Prihodko, en qualité de Gérants de Catégorie A et de M. Richard Michael Archuleta, M. Fredrik Jan Thorbecke et Mme Lucy Henrietta Cook, en qualité de

Gérants de Catégorie B, et de M. Iftikar Ali Ahmed et M. Bandel Louis Carano, en qualité de Gérants de Catégorie C de la Société avec effet immédiat.

11. Divers.

Après délibération, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de (i) changer la devise du capital social de la Société de l'euro au dollar américain, (ii) convertir le capital social souscrit de la Société de l'euro au dollar américain, en utilisant le taux de change d'un virgule trois trois deux un dollar américain (USD 1,3321) pour un euro (EUR 1,-) tel que déterminé par la Banque centrale européenne le 25 novembre 2010, et (iii) réduire la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) de sorte que le capital social de la Société soit désormais fixé à seize mille six cent cinquante-et-un dollars américains (USD 16.651,-), représenté par seize mille six cent cinquante-et-une (16.651) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune et vingt-cinq centimes (USD 0,25) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

En conséquence, seize mille six cent cinquante (16.650) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune sont détenues par Plastic Logic Holding plc, susmentionnée, et une (1) part sociale d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) est détenue par Plastic Logic GmbH, susmentionnée.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois mille trois cent quarante-neuf dollars américains (USD 3.349,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de seize mille six cent cinquante-et-un dollars américains (USD 16.651,-) à un montant de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) par l'émission de trois mille trois cent quarante-neuf (3.349) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune pour un prix de trois mille trois cent quarante-neuf dollars américains (USD 3.349,-).

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par Plastic Logic Holdings plc, susmentionnée, et sont libérées par un apport en numéraire d'un montant de trois mille trois cent quarante-neuf dollars américains (USD 3.349,-).

Les documents justifiant de l'existence et de la valeur de cet apport ont été présentés au notaire soussigné.

L'apport total de trois mille trois cent quarante-neuf dollars américains (USD 3.349,-) est intégralement attribué au capital social.

Troisième résolution

En conséquence de la conversion du capital et l'augmentation de capital ainsi réalisées, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de révoquer M. Richard Michael Archuleta, M. Fredrik Jan Thorbecke et Mme Lucy Henrietta Cook de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet immédiat et décide de leur donner pleine décharge pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de créer trois catégories de gérants qui seront dénommées Gérants de Catégorie A, Gérants de Catégorie B et Gérants de Catégorie C de sorte que la Société soit gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A, un (1) Gérant de Catégorie B et un (1) Gérant de Catégorie C.

Sixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'autorisation statutaire de signer au nom de la Société, de sorte qu'elle sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par (i) la signature individuelle de tout Gérant de Catégorie B ou par (ii) la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A ensemble avec tout Gérant de Catégorie B ou par (iii) la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A ensemble avec tout Gérant de Catégorie B, ensemble avec tout Gérant de Catégorie C ou par (iv) la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.

Septième résolution

En conséquence, l'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 10.** La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A, un (1) Gérant de Catégorie B et un (1) Gérant de Catégorie C qui n'ont pas besoin d'être associés.

Toute référence faite ci-après aux «gérants» doit être interprétée comme une référence aux Gérants de Catégorie A, et/ou aux Gérants de Catégorie B et/ou aux Gérants de Catégorie C selon le contexte applicable.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, qui fixent la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

A l'égard des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par (i) la signature individuelle de tout Gérant de Catégorie B ou par (ii) la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A ensemble avec tout Gérant de Catégorie B ou par (iii) la signature conjointe de tout Gérant de Catégorie A ensemble avec tout Gérant de Catégorie B, ensemble avec tout Gérant de Catégorie C ou par (iv) la signature de tout représentant dûment mandaté dans les limites de son mandat.»

Huitième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 11.** La Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et, le cas échéant, un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres de façon continue et permettant une participation effective de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, y inclus au moins un (1) Gérant de Catégorie B. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion; en cas d'égalité des voix, le président n'a pas voix prépondérante. Nonobstant toute disposition contraire des présents statuts, (i) la conclusion, la modification et/ou la résiliation de contrats relatifs aux comptes bancaires, de contrats de dépôt bancaire et d'autres contrats similaires conclus par la Société et (ii) toute autorisation de paiements à partir d'un compte bancaire de la Société demande une autorisation préalable du conseil de gérance à laquelle au moins un (1) Gérant de Catégorie A doit consentir.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, ces résolutions seront effectives et valables seulement si elles ont été signées par tous les membres du conseil de gérance. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 12 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.** Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants dont un (1) Gérant de Catégorie B. Des copies ou extraits de ces procès-

verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants dont un (1) Gérant de Catégorie B ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.»

Dixième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. Evseenkov Oleg Vladimirovich, né à Krasny Luch, Luganskaya oblast (URSS) le 4 juin 1977, demeurant professionnellement au 10A, prospect 60-Ietia Oktyabrya, Moscou, Fédération de Russie, 117036 et M. Sergey Sergeevich Prihodko, née à Rostov, région de la Fédération de Russie, le 7 août 1980, demeurant professionnellement au 10A, prospect 60Ietia Oktyabry, Moscou 117036, Fédération de Russie, en qualité de Gérants de Catégorie A de la Société;
- M. Richard Michael Archuleta, M. Fredrik Jan Thorbecke et Mme Lucy Henrietta Cook, en qualité de Gérants de Catégorie B de la Société;
- M. Iftikar Ali Ahmed, né en Inde le 25 décembre 1971, demeurant professionnellement au 505 North Street, Greenwich, Connecticut 06830, Etats-Unis d'Amérique, et M. Bandel Louis Carano, né aux Etats-Unis d'Amérique, le 23 août 1961, demeurant professionnellement au 525 University Avenue, 1300, Palo Alto CA 94301, Etats-Unis d'Amérique en qualité de Gérants de Catégorie C de la Société.

A la suite de la présente assemblée générale, le conseil de gérance de la Société sera dorénavant composé de:

- M. Evseenkov Oleg Vladimirovich, Gérant de Catégorie A;
- M. Sergey Sergeevich Prihodko, Gérant de Catégorie A;
- M. Richard Michael Archuleta, Gérant de Catégorie B;
- M. Fredrik Jan Thorbecke, Gérant de Catégorie B;
- Mme Lucy Henrietta Cook, Gérant de Catégorie B;
- M. Iftikar Ali Ahmed, Gérant de Catégorie C; et
- M. Bandel Louis Carano, Gérant de Catégorie C.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à mille trois cents euros.

Dont acte passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire desdites comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. GABRIELE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1^{er} décembre 2010. Relation: EAC/2010/14905. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Belvaux, le 6 décembre 2010.

Référence de publication: 2010161669/391.

(100186631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

SFPI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 97.174.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clemency, le 22 décembre 2010.

SV SERVICES S.à r.l.

9, rue basse

L-4963 CLEMENCY

Signature

Référence de publication: 2010169407/14.

(100197016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Le Midi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 26.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2010168703/10.

(100195845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LFG London Financial Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 86.961.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2010168708/12.

(100195289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LUPB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.766.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 21 décembre 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010168713/12.

(100195888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Luxfinancière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.652.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168721/10.

(100195188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LUPB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.766.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2010168714/12.

(100195889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LUPB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.766.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010168716/12.

(100195890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

LUPB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.766.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010168717/12.

(100195891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

M J Ramos S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1514 Luxembourg, 2, rue Xavier de Feller.
R.C.S. Luxembourg B 145.724.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168725/9.

(100195902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Meighorn Bulle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 110.319.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168728/9.

(100196025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Interbase S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 76.132.

In the year two thousand and ten,
on the seventeenth day of November.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "INTERBASE S.A.", a société anonyme which has been incorporated by a notarial deed enacted on 30 May 2000, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 03 October 2000, under number 716, which is registered in the Luxembourg Company Register under section B number 76 132 and which has its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the Company's incorporation.

The extraordinary general meeting is opened in the chair by Mrs Carine AGOSTINI, employee, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Angelina SCARCELLI, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

1. To amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI, to amend the Company's corporate object and thus article four (4) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and to resolve that article four (4) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 4. "The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever (v) conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object."

2. To amend Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. "There exists a société anonyme under the name of "INTERBASE S.A."."

3. To amend Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 10. "According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

4. To amend Article fourteen (14) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 14. The Company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year."

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total capital of thirty-one thousand Euro (31'000.- EUR) are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before this meeting.

After deliberation, the general meeting of shareholders adopts, each time unanimously, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the Company's tax status from the tax status governed by the law of 31 July 1929 on the tax status of holding companies to the tax status of a so-called société en participations financières - SOPARFI and to amend the Company's corporate object and thus article FOUR (4) of the Company's articles of incorporation in order to reflect the change of the Company's tax status and further resolves that article FOUR (4) of the Company's articles of incorporation shall forthwith read as follows:

Art. 4. "The object of the Company is (i) the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, (ii) the administration, development and management of such interests as well as (iii) the

direct and/or indirect financial assistance to such undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever (v) conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 1. "There exists a society anonyme under the name of "INTERBASE S.A."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article ten (10) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 10. "According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend Article fourteen (14) of the Company's Articles of Incorporation as follows:

Art. 14. The Company's business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year."

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix,
le dix-neuf novembre.

Par devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «INTERBASE S.A.», constituée suivant acte notarié dressé en date du 30 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 716 du 03 octobre 2000, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 76 132 et ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la date de l'acte de constitution.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Carine AGOSTINI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angelina SCARCELLI, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Federigo CANNIZZARO di BELMONTINO, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Modification du statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le régime fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article quatre (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, (v) faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles et (vi) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

2. De modifier l'article un (1) des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «INTERBASE S.A.»»

3. De modifier l'article dix (10) des statuts de la Société comme suit:

Art. 10. «La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

4. De modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société comme suit:

Art. 14. «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.».

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros (31'000.- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour, dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le statut fiscal de la Société régi par la loi du 31 juillet 1929 sur le statut fiscal des sociétés holding afin de soumettre la Société au statut fiscal des sociétés en participations financières - SOPARFI, ce qui induit la modification de l'article QUATRE (4) des statuts de la Société afin de refléter le changement du statut fiscal pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. «La Société a pour objet (i) la prise de participations de toute nature et sous toute forme que ce soit et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, (ii) l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations ainsi que (iii) le financement direct ou indirect des entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe.

La Société peut notamment (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et/ou indirecte quelle

qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre de manière privée tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit, (v) faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles et (vi) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article un (1) des statuts de la Société comme suit:

Art. 1^{er}. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «INTERBASE S.A.»»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article dix (10) des statuts de la Société comme suit:

Art. 10. «La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article quatorze (14) des statuts de la Société comme suit:

Art. 14. «L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. AGOSTINI, A. SCARCELLI, F. CANNIZZARO di BELMONTINO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14343. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010163101/214.

(100188502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

**Opéra Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. LuxCo 132 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 156.787.

In the year two thousand and ten, on the nineteenth day of November,
before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg)

There appeared

SMF Opera S.à r.l. (previously named Luxco 125 S.à r.l.) a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L2633 Senningerberg, 6 Route de Trèves, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 154 702 (the Sole Shareholder);

hereby represented by Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal given on 18 November 2010.

The proxy from the appearing party, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party as well as by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That SMF Opera S.à r.l. holds all the 500 (five hundred) shares, each share having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) in the share capital of the Company LuxCo 132 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer, in process to be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Company). The Company was incorporated on 12 November 2010 pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,.

II. The articles of association of the Company have not been amended since.

The Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to accept the resignation of TMF Corporate Services as manager of the Company and decides to give full discharge for the exercise of its mandate.

Second resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as managers of the Company for an unlimited period:

- Mr Jonathan GRIFFIN, born on 7 May 1962, in Eastleigh, United Kingdom, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Mr Jean-Christophe EHLINGER, born on 18 May 1970, in Thionville, France, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg; -

- Mr Mark DOHERTY, born on 12 November 1966, in Dublin, Ireland, professionally residing at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to amend the object of the company which will be read as follows:

“ **Art. 3. Corporate Object.** The Company’s object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

Another object of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company will not acquire, directly or indirectly, any real estate property located in Hong Kong nor in the United States of America.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;

- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company); and

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

It being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.”

Fourth resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the name of the Company into "Opera Holding S.à r.l."

Fifth resolution

The Sole Shareholder of the Company resolves to change the registered seat of the Company from L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer to L-2633 Senningerberg, 6, Route de Trèves.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company (the Articles) so that they read henceforth as follows:

“Chapter I. - Form - Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. Hereby is formed under the name of "Opera Holding S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10 th , 1915 on commercial companies as amended (hereinafter the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter the Articles).

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for in relation to amendments to these Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad (but not in the Hong Kong Special Administrative Region nor in the United Kingdom) until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the manager, or in case of plurality of managers the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Object. The Company's object is to acquire and hold interests, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

Another object of the Company is the acquisition and sale for its own account of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participations in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company will not acquire, directly or indirectly, any real estate property located in Hong Kong nor in the United States of America.

The Company may also enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility;
- to advance, lend or deposit money or give credit to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even where not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the Connected Companies and each as a Connected Company); and

to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company, or any of the Connected Companies and to render any assistance to the Connected Companies, within the limits of Luxembourg law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction, which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

For the purposes of this article, a company shall be deemed to be part of the same "group" as the Company if such other company directly or indirectly owns, is in control of, is controlled by, or is under common control with, the Company, in each case whether beneficially or as trustee, guardian or other fiduciary. A company shall be deemed to control another company if the controlling company possesses, directly or indirectly, all or substantially all of the share capital of the company or has the power to direct or cause the direction of the management or policies of the other company, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise.

The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object in all areas described above.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed unit capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) units with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Art. 6. Capital Amendment. The subscribed capital of the Company may be changed at any time by a decision of the single partner (where there is only one partner) or by a decision of the partners' meeting, in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 7. Distribution Right of Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 8. Shares Indivisibility. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each partner agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of shares without the prior consent of the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital.

Chapter III. - Management

Art. 10. Management. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the UK) for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-Resident in the UK) or will be non-resident in the United States of America (the US) for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-Resident in the US).

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of partners and the board of managers, but in his absence the partners or the board of managers may appoint another manager, and in respect of partners' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram, telex, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented and (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK or Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.

Art. 11. Powers of the Manager. In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers (i) by the joint signature of any two members of the board of managers provided that at least one of these members is Non-Resident in the UK and Non-Resident in the US or (ii) by the individual signature of any person to whom such signatory authority has been delegated by the board of managers pursuant to resolutions passed at a duly convened meeting.

Art. 13. Sub-Delegation of the Manager or the Board of Managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or more managers or any other person provided that in no event shall such powers be delegated solely to a person who is a resident in the UK or in the US or is based full time in the US or UK. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may however sub-delegate his/its powers for specific tasks to any two managers or two persons acting jointly provided that at least one of them is not resident in the UK or in the US nor based full time in the US or UK.

The manager, or in case of plurality of managers any members of the board of managers, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the Manager(s). The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The manager, or in case of plurality of managers, the members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, except as provided under articles 192 and 59 the Law.

Chapter IV. - General meeting of partners.

Art. 16. Powers of the Sole Partner / General Meeting of Partners. The single partner assumes all powers conferred to the general partners' meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding.

A partner may act at any general meeting of partners by appointing (or, if the partner is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a partner himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 17. General Meetings. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may convene any general meetings of the partners.

Such meeting(s) must be convened if partners representing more than fifty per cent of the Company's share capital so require.

Meetings of partners may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. However, meetings of the partners shall never be held in the UK.

Art. 18. Liabilities of the partners. The partner(s) shall be liable only up to the amount of its (their) subscription and such liability shall not be joint or several.

Chapter V. - Business Year - Balance Sheet.

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on the 1 January and ends on the 31 December of each year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers the board of managers, prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

As far as required by Luxembourg laws and regulations, the operations of the Company and its financial situation as well as its books shall be supervised by one or more independent auditor(s) qualifying as "réviseur(s) d'entreprises agréé (s)".

Each partner shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Allocation and Distribution of the Profits. From the net profit of the Company, as determined in accordance with applicable laws and regulations, an amount equal to five per cent (5%) is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the partner(s) in proportion to his/their participation in the Company.

To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by applicable laws and regulations and by these Articles, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall propose the distribution of any distributable reserves and any profit carried forward.

The decision to distribute dividends and the determination of the amount of such a distribution will be taken by the general meeting of the partners. However, the manager, or, in case of plurality of managers the board of managers, may decide to pay interim dividends, subject to the conditions set forth under article 72-2 of the Law.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 22. Liquidation. At the time of winding up of the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

A sole partner can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable Law.

Art. 23. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,200 (one thousand two hundred Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le dix-neuf novembre,

par devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg,

A comparu

SMF Opera S.à.r.l. (anciennement dénommée LuxCo 125 S.à.r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2633 Senningerberg, 6 Route de Trèves, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154 702 (l'Associé Unique);

ici représentée par Madame Christelle FRIIO, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé donnée le 18 novembre 2010.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que SMF Opera S.à.r.l. détient les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société LuxCo 132 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société fut constituée le 12 novembre 2010 suivant acte du notaire instrumentant de résidence à Luxembourg, en cours de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés;

L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide d'accepter la démission de TMF Corporate Services S.A. et décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Deuxième résolution

L'Associé unique décide de nommer à la fonction de gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jonathan GRIFFIN, né le 7 mai 1962, à Eastleigh (Royaume Uni) résidant professionnellement à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Monsieur Jean-Christophe EHLINGER, né le 18 mai 1970, à Thionville (France), résidant professionnellement à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg;

- Monsieur Mark DOHERTY, né le 12 novembre 1966, à Dublin (Irlande), résidant professionnellement à 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la société en «Opera Holding S.à r.l.».

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société a également pour objet l'acquisition et la vente pour son propre compte de propriétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute autre opération liée aux propriétés immobilières, en ce compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou mise en location de propriétés immobilières.

La Société n'acquerra pas directement ou indirectement des propriétés immobilières situées à Hong Kong ou aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du L-2520 Luxembourg, 1 Allée Scheffer au L-2633 Senningerberg, 6, Route de Trêves.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts pour leur donner la teneur suivante:

“Chapitre I^{er} . - Nom - Durée - Objet - Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Durée. Il existe une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous le nom de Opera Holding S.à r.l. (ci-après la Société) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) ainsi que par les présents statuts (ci-après les Statuts.)

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg, Luxembourg. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger (à l'exception de la Région Administrative Spéciale de Hong Kong et du Royaume-Uni) jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de tous intérêts, sous quelle que forme que ce soit, dans toutes autres entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie notamment de souscription ou d'acquisition de titres et de droit au moyen de participation, d'apport, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou par voie d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société a également pour objet l'acquisition et la vente pour son propre compte de propriétés tant au Luxembourg qu'à l'étranger ainsi que toute autre opération liée aux propriétés immobilières, en ce compris la détention directe ou indirecte de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères dont l'objet principal est l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou mise en location de propriétés immobilières.

La Société n'acquerra pas directement ou indirectement des propriétés immobilières situées à Hong Kong ou aux Etats-Unis d'Amérique.

La Société pourra également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit;
- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après les Sociétés Apparentées et chacune une Société Apparentée);
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées, dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

Pour cet article, une société sera considérée comme appartenant au même «groupe» que la Société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement

La Société peut réaliser toutes opérations juridiques, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs précédemment décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci..

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital - Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être modifiés à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 17 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des Parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-Résidents au RU») seront des non-résidents des Etats-Unis d'Amérique (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-Résidents aux US»).

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-Résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-Résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme, télex ou email. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée et (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-Résidents au RU ou Non-Résidents aux US. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, télécopie ou tout autre moyen de communication similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société est valablement engagée par la signature du gérant et, en cas de pluralité de gérants (i) par la signature conjointe de deux des membres du conseil de gérance à condition qu'un de ses membres au moins soit Non-Résident au RU et Non-Résident aux US ou (ii) par la signature individuelle de toute autre personne à qui des pouvoirs de signature auront été spécialement délégués par le conseil de gérance suite à une décision prise à une réunion valablement convoquée.

Art. 13. Sous - délégation du Gérant ou du Conseil de Gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants à toute autre personne, à condition que ces pouvoirs ne soient jamais délégués à une personne qui est résidente au RU ou aux US ou qui est établie de façon permanente aux US ou au RU. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de son/ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à deux gérants ou deux personnes agissant conjointement à condition qu'un de ces gérants ou personnes ne soit résidente ni au RU ni aux US ni est établie de façon permanente aux US ou au RU.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants un membre du conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du/des Gérant(s). Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société sauf cas prévus aux articles 192 et 59 de la Loi.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Associé Unique / Assemblée Générale des Associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé (ou si l'associé est une entité juridique, ses représentants légaux) est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce mandataire soit nommé par une procuration écrite, par télécopie, câble, télégramme, télex ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 17. Assemblées Générales. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, pourra convoquer d'autres assemblées générales.

De telles assemblées doivent être convoquées si des associés représentant plus de cinquante pour cent du capital de la Société le demande.

Les autres assemblées générales des associés pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation. Cependant, les autres assemblées générales ne pourront jamais être tenues au RU.

Art. 18. Responsabilités des Associés. Le(s) associé(s) ne sera/seront responsable(s) qu'à concurrence de son/leurs apports et cette responsabilité ne sera ni conjointe ni solidaire.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 19. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Dans la mesure requise par les lois et règlements luxembourgeois, les opérations de la Société et sa situation financière ainsi que ses livres de compte sont contrôlés par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises agréés.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 20. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Sur le bénéfice net de la Société, tel qu'il est déterminé par application des lois et réglementations applicables, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société, tant dans le respect des lois et réglementations applicables que des Statuts, le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra proposer que les réserves disponibles et les profits reportés soient distribués.

La décision de distribuer des dividendes et d'en déterminer le montant sera prise par l'assemblée générale des associés. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra, cependant, et ce dans le cadre autorisé par la loi applicable, décider de verser des acomptes sur dividendes.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 21. Causes de Dissolution. La Société ne sera pas dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité ou de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 22. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 23. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le total des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête de la présente, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Ch.FRIIO, G.LECUI.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 24 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51901. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F.SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2010161571/557.

(100186403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Mada Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 74.811.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 60568 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168727/10.

(100195548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Le Lapin, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 86.007.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2010.

Référence de publication: 2010168702/10.

(100195197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Meigerhorn Grutzepark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 123.057.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168729/9.

(100196026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

My Home Mag, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3509 Dudelange, 14, rue Lentz.
R.C.S. Luxembourg B 144.382.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168731/10.

(100195114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

**TPG Yahtzee Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. TPG Ruppert S.à r.l.).**

Capital social: EUR 310.595,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 156.843.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth day of the month of November,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "TPG Ruppert S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 5D, rue Eugène Ruppert, L2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated on 15th November 2010 by deed of the undersigned notary and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B 156 843. The articles of association of the Company have never been amended since its incorporation.

The Meeting was presided by Me Mathilde Lattard, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Inès Aliane, maître en droit, residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders represented by Me Mathilde Lattard (prenamed) pursuant to proxies dated 24 November 2010 and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxyholder, the chairman, the secretary and the scrutineer and the undersigned notary. The said attendance list as well as the proxies will be attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

As it appeared from said attendance list, all the twelve thousand five hundred (12,500) shares in issue in the Company were represented at the general meeting and the shareholders of the Company declared that they had prior knowledge of the agenda so that the Meeting was validly constituted and able to validly decide on all the items on the agenda.

II. The agenda of the Meeting was as follows:

1. Change of the corporate name of the Company from "TPG Ruppert S.à r.l." to "TPG Yahtzee Holdings S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 1. Denomination.** A limited company (société à responsabilité limitée) with the name “TPG Yahtzee Holdings S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.”.

2. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-eight thousand ninety-five Euro (€ 298,095) so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to three hundred ten thousand five hundred and ninety-five Euro (€ 310,595) by the issue of twenty-nine million eighth hundred nine thousand five hundred (29,809,500) new shares of a par value of one Euro cent (€0.01) each; subscription by the current shareholders of the Company in the proportion as set forth herebelow and payment of the subscription price by way of a contribution in kind as set forth hereafter consisting of shares with a nominal value of one Euro cent (€ 0.01) each in issue in TPG Growth-Yahtzee S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under Luxembourg laws with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and registered under number R.C.S. Luxembourg B 117.328 and held by the Subscribers in the proportion as set forth herebelow (the “Contribution in Kind” or the “Contributed Shares”); acknowledgement of a report of the board of managers of the Company on the Contribution in Kind and approval of the valuation of the Contribution in Kind; allocation of an amount of two hundred ninety-eight thousand ninety-five Euro (€ 298,095) to the share capital account of the Company.

Subscribers	Number of Contributed Shares	Number of new shares subscribed and issued in the Company	Subscription price of the new shares subscribed in the Company (in Euro)
TPG Star, L.P.	28,565,221	28,565,221	285,652.21
Ptolemy Capital, LLC	1,244,279	1,244,279	12,442.79
TOTAL	29,809,500	29,809,500	298,095.00

3. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company to take into account the increase of the issued share capital so as to read as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at three hundred ten thousand five hundred and ninety-five Euro (€ 310,595) divided into thirty one million fifty nine thousand five hundred (31,059,500) shares with a par value of one Euro cent (€ 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable.»

Thereupon the following resolutions were unanimously adopted:

First resolution

It was resolved to change the corporate name of the Company from "TPG Ruppert S.à r.l." to "TPG Yahtzee Holdings S.à r.l." and to amend article 1 of the articles of association of the Company as set forth in the agenda in order to reflect the change of the corporate name.

Second resolution

It was resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred ninety-eight thousand ninety-five Euro (€ 298,095), so as to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) to three hundred ten thousand five hundred and ninety-five Euro (€ 310,595) by the issue of twenty-nine million eighth hundred nine thousand five hundred (29,809,500) new shares of a par value of one Euro cent (€0.01) each.

Thereupon (i) TPG Star, L.P. and (ii) Ptolemy Capital LLC, both represented as mentioned before, have subscribed to the number of new shares in the Company as set opposite their name hereafter and have paid the subscription price for such new shares by contributing to the Company the number of Contributed Shares in proportion as set forth opposite their name hereafter.

The Meeting acknowledged the value of the Contribution in Kind as described in a report of the board of managers of the Company dated 25 November 2010 (which valuation report shall be annexed hereto to be registered with this deed) the conclusion of which reads as follows: "In view of the above, the Board of Managers considers that the value of the Contribution in Kind amounts to two hundred ninety-eight thousand ninety-five Euros (€ 298,095), which is at least equal to the aggregate subscription price amounting to two hundred ninety-eight thousand ninety-five Euros (€ 298,095) of the twenty-nine million eighth hundred nine thousand five hundred (29,809,500) new shares to be issued by the Company with a nominal value of one Euro cent each.

Therefore, it is proposed by the Board of Managers to the shareholders' meeting to value the Contribution in Kind at two hundred ninety-eight thousand ninety-five Euros (€ 298,095)."

The Meeting resolved to approve the valuation of the Contribution in Kind at two hundred ninety-eight thousand ninety-five Euro (€ 298,095), to issue the new shares as indicated hereafter and to allocate an amount of two hundred ninety-eight thousand ninety-five Euro (€ 298,095), to the share capital account.

Subscribers	Number of Contributed Shares	Number of new shares subscribed and issued in the Company	Subscription price of the new shares subscribed in the Company (in Euro)
TPG Star, L.P.	28,565,221	28,565,221	285,652.21
Ptolemy Capital, LLC	1,244,279	1,244,279	12,442.79
TOTAL	29,809,500	29,809,500	298,095.00

Proof of the existence of the Contribution in Kind and the transfer to the Company of the Contributed Shares was shown to the undersigned notary.

The Meeting consequently resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company as set out in the agenda.

There being no further items on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de novembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») des associés de «TPG Ruppert S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5D, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 15 novembre 2010 suivant acte reçu du notaire soussigné, notaire de résidence à Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156 843. Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis sa constitution.

L'Assemblée a été présidée par Me Mathilde Lattard, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Il fut nommé comme secrétaire et scrutateur Inès Aliane, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. Les associés représentés Me Mathilde Lattard (prénommée), en vertu de procurations datées du 25 novembre 2010 ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le mandataire, le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux autorités de l'enregistrement.

Il ressort de ladite liste de présence que toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises dans la Société étaient représentées à l'assemblée générale et les associés de la Société ont déclaré avoir eu connaissance préalable de l'ordre du jour de sorte que l'Assemblée était valablement constituée et pouvait valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée était le suivant:

1. Changement de dénomination sociale de la Société de "TPG Ruppert S.à r.l." pour "TPG Yahtzee Holdings S.à r.l." et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société pour qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par les comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «TPG Yahtzee Holdings S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.».

2. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quinze euros (€ 298.095) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à trois cent dix mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (€ 310.595) par l'émission de vingt-neuf millions huit cent neuf mille cinq cents (29.809.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune; souscription par les associés actuels de la Société dans la proportion telle que décrite ci-dessous et paiement du prix de souscription par voie d'un apport en nature tel que prévu ci-après consistant en parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune émises dans TPG Growth-Yahtzee S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et inscrite sous le numéro B 117.328 (l'«Apport en Nature» ou les «Parts Sociales Apportées»); prise de connaissance d'un rapport du conseil de gérance de la Société sur l'Apport en Nature et approbation de l'évaluation de l'Apport en Nature; affectation d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quinze euros (€ 298.095) au compte du capital social de la Société.

Souscripteurs	Nombre de Parts Sociales Apportées	Nombre de nouvelles parts sociales souscrites et émises dans la Société	Prix de souscription des nouvelles parts sociales souscrites dans la Société (en euro)
TPG Star, L.P.	28.565.221	28.565.221	285.652,21
Ptolemy Capital, LLC	1.244.279	1.244.279	12.442,79
TOTAL	29.809.500	29.809.500	298.095,00

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation de capital social émis pour qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à trois cent dix mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (€ 310.595) divisé en trente et un millions cinquante-neuf mille cinq cents (31.059.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales en vertu d'une décision de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.»

A la suite de quoi les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité:

Première résolution

Il a été décidé de changer de dénomination sociale de la Société de "TPG Ruppert S.à r.l." pour "TPG Yahtzee Holdings S.à r.l." et de modifier l'article 1 des statuts de la Société pour qu'ils aient la teneur indiquée dans l'ordre du jour afin de refléter le changement de dénomination sociale.

Deuxième résolution

Il a été décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quinze euros (€ 298.095) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) à trois cent dix mille cinq cent quatre-vingt-quinze euros (€ 310.595) par l'émission de vingt-neuf millions huit cent neuf mille cinq cents (29.809.500) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune.

A la suite de quoi (i) TPG Star, L.P., et (ii) Ptolemy Capital, LLC, toutes les deux représentées tel que mentionné précédemment, ont souscrit au nombre de nouvelles parts sociales dans la Société tel qu'indiqué ci-après à côté de leur nom et ont libéré le prix de souscription de ces nouvelles parts sociales par l'apport à la Société du nombre de Parts Sociales Apportées dans la proportion telle qu'indiquée ci-après à côté de leur nom.

L'Assemblée a pris connaissance de la valeur de l'Apport en Nature tel que décrit dans un rapport du conseil de gérance de la Société daté du 25 novembre 2010 (lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui) dont la conclusion est la suivante: « Au regard de ce qui précède, le Conseil de Gérance estiment que la valeur de l'Apport en Nature s'élève à deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quinze euros (€ 298.095), qui est au moins égale au prix de souscription total de deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quinze euros (€ 298.095) des vingt-neuf millions huit cent neuf mille cinq cents (29.809.500) nouvelles parts sociales devant être émises par la Société d'une valeur nominale d'un centime d'euro chacune.

Par conséquent, le Conseil de Gérance a proposé à l'assemblée des associés d'évaluer l'Apport en Nature à deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quinze euros (€ 298.095)».

L'Assemblée a décidé d'approuver la valeur de l'Apport en Nature à deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quinze euros (€ 298.095), d'émettre les nouvelles parts sociales tel qu'indiqué ci-après et d'affecter un montant deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-quinze euros (€ 298.095) au compte du capital social de la Société.

Souscripteurs	Nombre de Parts Sociales Apportées	Nombre de nouvelles parts sociales souscrites et émises dans la Société	Prix de souscription des nouvelles parts sociales souscrites dans la Société (en euro)
TPG Star, L.P.	28.565.221	28.565.221	285.652,21
Ptolemy Capital, LLC	1.244.279	1.244.279	12.442,79
TOTAL	29.809.500	29.809.500	298.095,00

Preuve de l'existence de l'Apport en Nature et du transfert à la Société des Parts Sociales Apportées a été montrée au notaire soussigné.

A la suite de quoi, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société tel qu'indiqué dans l'ordre du jour.

Plus rien de figurant aux points de l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties du présent acte, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. LATTARD, I. ALIANE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54268. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Référence de publication: 2010163254/218.

(100188198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Malia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 30.041.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2010.

Référence de publication: 2010168734/10.

(100195201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

MCZ Garden Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 143.979.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168735/10.

(100195531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Meigerhorn Espace Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 137.520.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168736/9.

(100196014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Meigerhorn Espace Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.203.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168737/9.

(100196015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Nouvelle Electricité BASTIAN S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8708 Useldange, 37, um Reebou.

R.C.S. Luxembourg B 95.159.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21/12/2010.

G.T. Experts Comptables Sarl

Luxembourg

Référence de publication: 2010168768/12.

(100195490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Meigerhorn Etoy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.547.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010168738/9.

(100196016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Singoli Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5445 Schengen, 110, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 148.183.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schwebsange, le 21.12.2010.

Pour Singoli Luxembourg S.À.R.L.

International Consulting Worlwide Sarl

2, rue de la Moselle

L-5447 Schwebsange

Signature

Référence de publication: 2010169751/15.

(100195421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Duraro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 113.350.

—
*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire
des actionnaires tenue le 10 novembre 2010 à Luxembourg*

Résolutions:

L'assemblée a décidé à l'unanimité d'accepter la démission de M. Per-Eric ANDERSSON, M. Fredrik RÖHNISCH and M. Claes RÖHNISCH de leur poste d'administrateur respectivement administrateur-délégué de la société.

L'assemblée a décidé de nommer en leur remplacement trois nouveaux administrateurs:

- Mme Myriam DERAIDEUX, employée privée, née le 03.02.1982 à Saint Vith (Belgique), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;
- M. Romain ZIMMER, expert-comptable, né le 14.03.1959 à Pétange (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;
- M. Johan THIRIART, économiste, né 05.05.1960 à Kinshasa (COD), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée a décidé à l'unanimité de reconduire le mandat de commissaire de la société «KOBU S.à r.l.», inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 84.077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

L'assemblée a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société de L-1136 Luxembourg, 13, Place d'Armes à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour extrait sincère et conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 10 novembre 2010.

DURARO S.A.
Myriam DERAIDEUX
Administrateur

Référence de publication: 2010163870/30.

(100188228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Editors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 152.714.

—
EXTRAIT

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Suite à la réunion de l'assemblée générale en date du 06 décembre 2010, la modification suivante a été déposée:

- Mademoiselle GIAUQUE Delphine, demeurant 11 rue Général-Dufour CH-1204, Genève, Suisse, a été nommée administrateur de la société, à compter du 9 décembre 2010.

Le mandat susvisé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme
EDITORS SA
Patrick Meunier
Administrateur

Référence de publication: 2010163014/17.

(100188447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Bungalow-Park Petite Suisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6310 Beaufort, 1, rue des Jardins.
R.C.S. Luxembourg B 103.894.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale du 27 août 2010

L'assemblée des actionnaires a pris les résolutions suivantes:

- 1) sont élus en tant qu'administrateurs de la société pour une durée de 6 ans:

Monsieur BARTIMES Marc, demeurant à L-6310 BEAUFORT, 1, rue des Jardins;
 Madame BARTIMES-SCHILLING Eliane, demeurant à L-6310 BEAUFORT, 1, rue des Jardins;
 Monsieur BARTIMES Claude, demeurant à L-6310 BEAUFORT, 21, Grand-Rue.
 2) est reconduit comme commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:
 Monsieur BARTIMES Steve, demeurant à L-6314 BEAUFORT, 24, rue du Bois.

Beaufort, le 8 décembre 2010.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2010162947/18.

(100188353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Capetown S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.611.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale ordinaire du 22 novembre 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Robert RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2010162974/13.

(100188130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Dimension Data Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89D, rue de Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 43.810.

Extrait du procès Verbal de l'Assemblée Générale du 23 novembre 2010

La première résolution prend acte de la démission de Mr Patrick Ittah en date du 8 octobre de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur Délégué

La deuxième résolution nomme en remplacement de Monsieur Patrick Ittah en qualité d'administrateur et d'administrateur-délégué Monsieur Pierre Dumont, né à Namur, le 21 avril 1966, demeurant à 1 rue du Moulin, B-5081 La Bruyère (Belgique).

Son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué prendra fin lors de l'Assemblée Générale statutaire de 2016.

02 décembre 2010.

Dimension Data Luxembourg

Référence de publication: 2010162989/16.

(100188427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

DAM Arch S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 116.079.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2010

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2010 que:

- BDO Audit, une société anonyme ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le nr B 147.570 a été nommée réviseur d'entreprises de la Société à compter du 1^{er} décembre 2010 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour DAM Arch S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2010162992/16.

(100188186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

DAM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 98.197.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2010

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 8 décembre 2010 que:

- BDO Audit, une société anonyme ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le nr B 147.570 a été nommée réviseur d'entreprises de la Société à compter du 1^{er} décembre 2010 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour DAM Capital S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2010162993/16.

(100188195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Holding 1926 SAH, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 79.426.

—
*Extrait de résolution de l'Assemblée
Générale Extraordinaire du 25 mai 2010*

Les actionnaires de la société HOLDING 1926 S.A.H. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 25 mai 2010, ont décidé à l'unanimité, de prendre la résolution suivante:

L'assemblée générale constatant que les mandats des administrateurs de:

- Monsieur Jean-Paul Frank, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Max Galowich, Juriste, demeurant à Luxembourg,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, l'assemblée générale constatant que le mandat de:

- Monsieur Franco Polidori, Conseiller Fiscal, demeurant à Luxembourg

est arrivé à échéance décide de ne pas renouveler son mandat.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer au poste d'administrateur:

- Monsieur Georges Gredt, comptable, né le 12 août 1966 à Esch-sur-Alzette, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

pour une durée de cinq ans, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

D'autre part, le mandat de:

- LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faiencerie,

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de cinq années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Luxembourg, 25 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010163072/29.

(100188221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

DAM Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 115.197.

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2010

Il résulte des résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société en date du 8 décembre 2010 que:
- BDO Audit, une société anonyme ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le nr B 147.570 a été nommée réviseur d'entreprises de la Société à compter du 1^{er} décembre 2010 pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 décembre 2010.

Pour DAM Invest S.à r.l.

Max Kremer

Référence de publication: 2010162994/16.

(100188191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 152.468.

Il est porté à la connaissance de tiers que, par contrat daté du 17 septembre 2010, la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., société anonyme, constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 28.967, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé 19.999 parts sociales d'une valeur nominale de 1,25 EUR chacune qu'elle détenait dans la société FedEx Luxembourg S.à r.l., à la société Federal Express (Hong Kong) Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Level 11, Core E, Cyberport 3, 100 Cyberport Road, Hong Kong.

Il est également porté à la connaissance de tiers que, par contrat daté du 17 septembre 2010, la société Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., société anonyme, constituée et régie par les lois de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 28.967, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé 1 part sociale d'une valeur nominale de 1,25 EUR qu'elle détenait dans la société FedEx Luxembourg S.à r.l., à la société FedEx International Holdings Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 1401 Hutchison Road, 10 Harcourt RD, Hong Kong.

En conséquence de quoi, les actionnaires de FedEx Luxembourg S.à r.l. sont désormais les suivants:

- Federal Express (Hong Kong) Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social à Level 11, Core E, Cyberport 3, 100 Cyberport Road, Hong Kong détient 19.999 parts sociales;
- FedEx International Holdings Limited, une société constituée et régie par les lois de Hong Kong, ayant son siège social à 1401 Hutchison Road, 10 Harcourt RD, Hong Kong détient 1 part sociale.

Luxembourg, le 7 décembre 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010163021/28.

(100188235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Zenit Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 137.752.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010168426/10.

(100194882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2010.

Fant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11-13, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 45.770.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 janvier 2001

Première résolution:

L'assemblée accepte le changement du siège social de la société au 11-13 Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg avec effet au 29 janvier 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FANT S.A.

Société Anonyme

M.J. TORRECILLA / P. MARIOTTI

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

Référence de publication: 2010163025/16.

(100188415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

GDF SUEZ Global LNG (Luxembourg) Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 147.796.

—
CONSEIL DE GERANCE: NOMINATION D'UN GERANT-DIRECTEUR GENERAL ET POUVOIRS

Le Conseil de gérance en sa séance du 29 juin 2010 a:

- nommé en qualité de Gérant Monsieur Francis Bretnacher, résidant professionnellement 65, Avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, né le 30 mars 1964 à Mont Saint Martin-France.

- nommé Monsieur Francis Bretnacher en qualité de Directeur Général.

Le Conseil a également arrêté les pouvoirs délégués et mandats comme suit:

- le Directeur général a reçu les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion pouvant agir seul;

- deux gérants, agissant deux à deux, peuvent signer pour le compte de la Société tous contrats de vente et achat, investissements, désinvestissements, dividendes et autres engagements sans limitation de montant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 23 novembre 2010.

J. Brackenier / F. Bretnacher

Gérant / Gérant - Directeur Général

Référence de publication: 2010163050/21.

(100188122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

Invista European RE Delta PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.938.603,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.969.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2010.

Michael Chidiac et Marta Kozinska

Gérants

Référence de publication: 2010174940/13.

(100200421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.
